



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

À une séance en ajournement du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 11 décembre 2017 à 19h00 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Karine Roussel, Madame Line Boulianne et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Est absente : Madame Claudette Roussel

Ouverture de la séance à 19h00 heures

Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES

2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

5.0 CENTRE SPORTIF/ CENTRE MULTIFONCTIONNEL

5.14 Autorisation d'achat/ Meuble de rangement pour salle multifonctionnelle

6.0 URBANISME

6.3 Mandat à Me Gaston Saucier relativement à un usage dérogatoire au règlement de zonage sur la propriété de Monsieur Régis Harvey située au 117, route Forestière

17.0 AFFAIRES NOUVELLES

17.5 Dépôt/ Demande de dérogation mineure de Monsieur Francis Deschênes

17.6 Demande d'appui financier/ Club de patinage artistique Esco-pop

17.7 Entente de service continu 2018 en matière d'urbanisme

17.8 Demande de prêt de salle/ Club de monteur de mouches

17.9 Plan projet de lotissement relatif au développement domiciliaire 21-H

17.10 Démonstration et initiation/ QcSkateboard Camp

17.11 Programme de plantation d'arbres/ Mesures favorables à l'amélioration de la qualité de l'environnement et de l'embellissement



No de résolution
ou annotation

- Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins
- 17.12 Plan de restauration du bureau d'accueil touristique dans le cadre du programme de service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale
 - 17.13 Entente pour réseau d'aqueduc avec la municipalité des Bergeronnes/ Rue Otis
 - 17.14 Offre de services Solutions Informatiques Inso/ Changement du serveur à la municipalité des Escoumins
 - 17.15 Dépôt/ Achat fondoir pour les municipalités du secteur BEST
 - 17.16 Dépôt/ Bilan saison estivale 2017 – Tourisme Côte-Nord
 - 17.17 Dépôt/ Dévoilement des résultats de la classification 2017 des Fleurons du Québec
 - 17.18 Rapport d'expertise géotechnique relatif au développement domiciliaire zone 21-H
 - 17.19 Octroi de mandat/ Firme AXOR Experts-Conseils

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

20.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19h00 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

N° 17-12-329

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu une copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 17-12-329

AUTORISATION D'ACHAT/ MEUBLE DE RANGEMENT POUR SALLE MULTIFONCTIONNELLE

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins a fait l'acquisition de tatamis (tapis de karaté) pour les cours qui se donnent à la salle multifonctionnelle;

ATTENDU QU'il y a un manque considérable de rangement pour les articles appartenant à la municipalité des Escoumins à la salle multifonctionnelle;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite également que le système de son appartenant à la municipalité des Escoumins soit entreposé convenablement et protégé de tout incident;

ATTENDU QUE Monsieur André Brisson, ébéniste, nous a fait parvenir une soumission pour la fabrication d'un meuble de rangement à la salle multifonctionnelle au montant de 1 425 \$ (mille quatre cent vingt-cinq dollars) plus les taxes applicables (livraison et installation incluse);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins
IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'achat d'un meuble de rangement pour la salle multifonctionnelle auprès de Monsieur André Brisson, ébéniste, au montant de 1 425 \$ (mille quatre cent vingt-cinq dollars) plus les taxes applicables (livraison et installation incluse).

****DÉPÔT**

MANDAT À ME GASTON SAUCIER RELATIVEMENT À UN USAGE DÉROGATOIRE AU RÉGLEMENT DE ZONAGE SUR LA PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR RÉGIS HARVEY SITUÉE AU 117, ROUTE FORESTIÈRE

Suite à la lecture du dépôt concernant le mandat à Me Gaston Saucier relativement à un usage dérogatoire au règlement de zonage sur la propriété de Monsieur Régis Harvey située au 117, route Forestière, le Conseil de la municipalité des Escoumins a décidé de ne pas octroyer le mandat à Me Gaston Saucier.

****DÉPÔT**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR FRANCIS DESCHÊNES

17-12-330

DEMANDE D'APPUI FINANCIER/ CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE ESCO-POP

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique des Escoumins tiendra un bingo dans le cadre de leur campagne de financement 2017-2018 le dimanche 25 mars 2018 au Centre Multifonctionnel;

ATTENDU QUE ce bingo sera annoncé sur le tableau près du Centre Sportif Charles-Édouard Boucher, tel que demandé par le CPA Les Escoumins;

ATTENDU QU'UNE demande est également adressée au Conseil municipal afin d'obtenir du temps de glace gratuitement pour leur saison de patinage artistique 2017-2018;

ATTENDU QUE 50 heures de glaces gratuites seront accordées au CPA Les Escoumins pour la saison 2017-2018;

ATTENDU QUE la Municipalité a réservé le Centre Sportif Charles-Édouard Boucher pour que la Gala annuel soit présenté le 11 mars 2018;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accorde une contribution financière de 100 \$ (cent dollars) pour l'activité de financement de Club de patinage artistique des Escoumins qui aura lieu le 25 mars 2018 au centre multifonctionnel;

QUE le Conseil autorise l'utilisation gratuite de cinquante (50) heures de glace pour le Comité du Patinage artistique pendant la saison hivernale 2017-2018;

QUE les tarifs soient facturés au prix régulier au-delà des 50 heures de glace utilisées.



N° 17-12-331

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ENTENTE DE SERVICE CONTINU 2018 EN MATIÈRE D'URBANISME

ATTENDU l'offre de service formulée par Monsieur Jean-Yves Bouchard, géographe et urbaniste en date du 27 novembre 2017 et relative à un soutien continu en matière d'urbanisme;

ATTENDU QUE ce suivi en matière d'urbanisme consiste à délivrer des avis et des conseils sur une base continue pour entre autres des questions d'interprétation des règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun d'adhérer au programme de soutien professionnel en matière d'urbanisme;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'adhésion de la municipalité au programme de suivi continu en matière d'urbanisme auprès de Monsieur Jean-Yves Bouchard, urbaniste pour l'année 2018 selon les affectations professionnelles commandées et sur la base des taux horaires soumis dans l'offre de service jusqu'à concurrence d'un budget de l'ordre de 2 500 \$ (deux mille cinq cents dollars) plus les taxes applicables, payable trimestriellement et ce, sous réserve que la municipalité puisse mettre fin à cette entente de service continu en tout temps sur avis préalable de 30 (trente) jours.

N° 17-12-332

DEMANDE DE PRÊT DE SALLE/ CLUB DE MONTEUR DE MOUCHES

ATTENDU QU'afin d'échelonner l'intérêt des adeptes de la pêche sur toute l'année et de stimuler de nouveaux clients, la Corporation de gestion de la rivière à saumon des Escoumins désire mettre sur pied un club de montage de mouches;

ATTENDU QUE des monteurs expérimentés sont intéressés à participer et à former de nouveaux clients;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Corporation de gestion de la rivière à saumon des Escoumins aurait besoin d'un local afin de se réunir;

ATTENDU QUE la Corporation de gestion de la rivière à saumon des Escoumins est encore à promouvoir l'activité et le nombre de participants reste à déterminer;

ATTENDU QUE la Corporation de gestion de la rivière à saumon des Escoumins demande la permission d'utiliser un local de la municipalité des Escoumins pour tenir les réunions du club de montage;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le prêt du bureau gratuitement à la salle multifonctionnelle à la Corporation de gestion de la rivière à saumon des Escoumins pour tenir les réunions du club de montage de mouches;

QUE la Corporation de gestion de la rivière à saumon des Escoumins devra être en mesure de fournir à l'avance, l'horaire de la tenue des



No de résolution
ou annotation

17-12-333

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins réunions et devra également venir chercher la clé du bureau de la salle multifonctionnelle au bureau municipal la journée même de la rencontre.

PLAN PROJET DE LOTISSEMENT RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE ZONE 21-H

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins anticipe réaliser un développement domiciliaire comprenant 15 terrains dans le secteur de la rue de la Rivière, situé à l'intérieur de la zone 21-H du plan de zonage et à cette fin, procéder au prolongement du réseau d'aqueduc, d'égout et des infrastructures de rues;

ATTEND QU'en vertu du règlement d'amendement #17-470 modifiant le règlement de zonage, la zone 21-H a été agrandie à même une partie de la zone 18-P de façon à intégrer l'ensemble de ce développement résidentiel dans la zone 21-H du plan de zonage et à l'intérieur du périmètre urbain selon le projet reconnu comme une zone prioritaire de développement au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

ATTENDU QU'une partie de ce développement domiciliaire est situé à l'intérieur d'une zone de contraintes de type NA1 en vertu du règlement de contrôle intérimaire 107-2008 et qu'à cette fin, l'expertise géotechnique réalisée par M. Donald Tremblay, ingénieur du Groupe Gennen inc. en date du 4 décembre 2017 permet d'autoriser la construction d'infrastructures de rue et de bâtiments principaux et accessoires avec ou sans fondation en tenant compte de certaines recommandations et restrictions pour les terrains identifiés au plan par les numéros 13, 14 et 15;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de finaliser le plan de lotissement de ce développement résidentiel et d'établir des recommandations quant au dimensionnement des terrains selon les normes applicables au règlement de lotissement et restrictions contenues à l'expertise géotechnique, de même que l'établissement de zones tampons;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE dans le cadre du projet de développement résidentiel de la zone 21-H, la municipalité des Escoumins complète avec le service d'urbanisme, les recommandations relatives au projet de lotissement en tenant compte de la réglementation d'urbanisme en vigueur et des recommandations contenues au rapport d'expertise géotechnique, et ce, en vue de la préparation finale du plan-projet de lotissement par un arpenteur-géomètre et l'inscription des subdivisions cadastrales au service du cadastre du Québec.

DÉMONSTRATION ET INITIATION/ QCSKATEBOARD CAMP

ATTENDU QUE QcSkateBoard Camp a fait une offre, comme par les années passées, à la Municipalité des Escoumins concernant une démonstration ainsi qu'une initiation au Skateboard;

ATTENDU QUE cet événement sert à initier les jeunes qui n'ont jamais fait de skateboard en leur donnant les connaissances équilibre, en position sur la planche, en leur montrant comment bien tomber et où regarder lorsqu'ils sont sur une planche;

ATTENDU QU'à cet événement, il y aura aussi un « spectacle de skateboard » de haut niveau aux gens présents et finira par la distribution de prix de présence;

Formules Municipales - No 4614-A-MST

N° 17-12-334



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins
ATTENDU QUE cet événement aurait lieu en juin 2018 (date à déterminer) à l'extérieur du Centre Sportif Charles-Édouard-Boucher (Skateparc);

ATTENDU QUE la démonstration ainsi que l'initiation au Skateboard est au montant de 2 000 \$ (deux mille dollars) plus les taxes applicables;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte l'offre de service de l'entreprise QCSkateBoard Camp en juin 2018 au montant de 2 000 \$ (deux mille dollars) plus les taxes applicables.

N° 17-12-335

PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES/ MESURES FAVORABLES À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EMBELLISSEMENT

ATTENDU QUE le Conseil entend encourager la plantation d'arbres sur son territoire dans le but d'améliorer notre environnement et l'embellissement de notre village;

ATTENDU QUE la présence d'arbres rend non seulement notre milieu de vie plus attrayant, mais rend les quartiers plus accueillants, procure de l'ombre et de la fraîcheur et purifie l'air;

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins préconise mettre en place en 2018, un programme de plantation d'arbres au bénéfice de la collectivité;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la mise en œuvre du Programme de plantation d'arbres dans le but d'améliorer la qualité de l'environnement et de l'embellissement;

QUE les critères et composantes du programme de plantation d'arbres seront présentés au printemps 2018 lors du dévoilement du concours « Mon village fleuri ».

N° 17-12-336

PLAN DE RESTAURATION DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SERVICE D'AIDE-CONSEIL EN RÉNOVATION PATRIMONIALE

ATTENDU QUE la municipalité anticipe réaliser en 2018, des travaux de rénovation extérieurs du bureau d'accueil touristique situé au 154, Route 138 qui consiste principalement à procéder au remplacement des fenêtres et du revêtement extérieur du bâtiment;

ATTENDU QUE le Conseil a autorisé un appel d'offres par invitation en vue de l'obtention de soumissions pour la réaliser des travaux de rénovation;

ATTENDU QUE le Conseil juge important de se doter au préalable d'un plan de restauration et d'esquisses architecturales de façon à rendre le bâtiment plus attractif et constituer un élément signal à l'entrée ouest du village contribuant ainsi à la réalisation du cadre bâti;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins
ATTENDU QUE la réalisation de ce projet au Programme SARP mis en place par la MIRC de La Haute-Côte-Nord permet de bénéficier d'une aide financière de 700 \$ (sept cents dollars) sur un service de consultation en rénovation patrimoniale d'une somme totale de 1 268 \$ (mille deux cent soixante-huit dollars);

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'inscription du projet d'élaboration d'un plan de restauration et d'esquisses architecturales pour la rénovation extérieure du bureau d'accueil touristique dans le cadre du Programme de service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale dont le mandat consultation est établi à la somme de 1 268 \$ (mille deux cent soixante-huit dollars) pour une aide financière de 700 \$ (sept cents dollars) et une contribution municipale de 568 \$ (cinq cent soixante-huit dollars);

QUE le Conseil autorise Monsieur André Desrosiers, maire, et Madame Andrée Lessard, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de La Haute-Côte-Nord dans le cadre de ce programme.

N° 17-12-337

ENTENTE POUR RÉSEAU D'AQUEDUC AVEC LA MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES/ RUE OTIS

ATTENDU QUE la municipalité des Bergeronnes a fait une demande à la municipalité des Escoumins concernant le paiement des honoraires des professionnels dans le dossier d'entente pour les résidents de la rue Otis sur le territoire des Bergeronnes desservis en eau par la municipalité des Escoumins;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil de la municipalité des Escoumins accepte la demande de la municipalité des Bergeronnes.

N° 17-12-338

OFFRE DE SERVICES SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO/ CHANGEMENT DU SERVEUR À LA MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

ATTENDU QUE le serveur de la municipalité des Escoumins a cessé de fonctionner correctement le jeudi 7 décembre dernier;

ATTENDU QUE suite à ce bris, un technicien de chez Solutions Informatiques Inso Inc. nous a mentionné qu'un des deux disques durs était irréparable;

ATTENDU QUE Solutions Informatiques Inso Inc. nous a fait parvenir deux offres de services afin de remédier rapidement à la situation;

ATTENDU QUE la première possibilité est de changer le serveur en entier;

ATTENDU QUE la deuxième possibilité est de migrer notre hébergement actuel sur un serveur Cloud;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise Madame Andrée Lessard, directrice générale, à signer l'entente de service avec Solutions Informatiques Inso afin de migrer notre hébergement actuel sur un serveur Cloud, tel que présenté lors de la séance en ajournement du lundi 11 décembre 2018.

****DÉPÔT**

ACHAT FONDOIR POUR LES MUNICIPALITÉS DU SECTEUR BEST

****DÉPÔT**

BILAN SAISON ESTIVALE 2017 – TOURISME CÔTE-NORD

****DÉPÔT**

DÉVOILEMENT DES RÉSULTATS DE LA CLASSIFICATION 2017 DES FLEURONS DU QUÉBEC

****DÉPÔT**

RAPPORT D'EXPERTISE GÉOTECHNIQUE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE ZONE 21-H

N° 17-12-339

OFFRE DE SERVICES/ MISE À JOUR DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE SPORTIF CHARLES-ÉDOUARD BOUCHER

ATTENDU QUE pour déposer une demande au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV, il est obligatoire que la municipalité des Escoumins donne mandat à une firme d'ingénierie afin de procéder à la mise à jour du projet d'agrandissement du Centre Sportif Charles-Édouard-Boucher;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte l'offre de services de la firme Axor Experts-Conseils au montant de 17 700 \$ (dix-sept mille sept cent dollars) plus les taxes applicables et incluant les services d'un architecte;

QUE cette étude préliminaire se doit d'être acheminée à la municipalité des Escoumins au plus tard, le 9 février 2018.

N° 17-12-340

CLÔTURE DE LA SEANCE

À 20h45 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : 0

André Desrosiers,
Maire

Andrée Lessard, Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.